

VILLE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE

DEMANDE DE MACARON DE STATIONNEMENT EN ZONE VIOLETTE

Datez et signez ce volet, puis rendez-vous au Parc Autocité
de la Fonderie (Près de la gare SNCF) pour y déposer votre dossier..

1

NOM:

NOM DE JEUNE FILLE:

PRENOM:

ADRESSE:

78700 - CONFLANS-SAINTE-HONORINE

N° D'IMMATRICULATION DU VEHICULE:

(1) Première demande Renouvellement de macaron Véhicule supplémentaire

Changement de véhicule (: n° de l'ancien véhicule)

Changement d'adresse: ancienne adresse:

Véhicule de fonction, au nom de la société :

Le macaron ne peut être attribué qu'à UN SEUL véhicule. Soit le véhicule personnel, soit le véhicule professionnel. Dans la limite de DEUX macarons par foyer fiscal.

JUSTIFICATIF(S) PRÉSENTÉ(S) LORS DE LA DEMANDE

Carte Grise du véhicule Récépissé demande d'immatriculation

dernier Avis d'imposition de la Taxe d'Habitation Contrat de location ou extrait d'acte notarié

Attestation de l'employeur (véhicule de fonction) Contrat de leasing

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus, en particulier que l'adresse indiquée est bien celle de mon domicile, et que **je devrai retirer le macaron en cas de cession du véhicule à un tiers.**

Date:

Signature:

NB: Toute fausse déclaration expose le contrevant aux peines prévues par les articles L433-19 et L441-7 du Code Pénal

(1) Cochez la ou les cases correspondantes.

MAIRIE DE CONFLANS-SAINTE-HONORINE
Modalités de délivrance du macaron de Résident – Zone Violette

1 - Statut de résident

Définition du statut de « résident » :

Toute personne qui habite dans une rue concernée par le stationnement payant ou réglementé (zone orange, verte ou violette). Selon ce critère, un macaron de « résident » par véhicule (**maximum 2 par foyer fiscal**), portant mention du secteur concerné et autorisant le stationnement illimité en Zone Violette à l'intérieur du dit secteur, est fourni aux riverains. Ce macaron permet également de prendre un abonnement à tarif préférentiel en Zone Verte du même secteur.

- o Secteur 1 : Fin d'Oise **sud**
- o Secteur 2 : Centre-ville
- o Secteur 3 : Romagné
- o Secteur 4 : Chennevières (Il n'y a pas de zone violette à l'intérieur du Secteur4)
- o Secteur 5 : Fin d'Oise **nord**

2 -Véhicules concernés :

2.1 Voiture personnelle :

2.1.1 Justificatifs à présenter avec le formulaire de demande :

- o La carte grise du véhicule immatriculé au nom du « résident » conflanais
- o Le dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet aux mêmes nom et prénom que ceux figurant sur la carte grise. (il prouve que le domicile n'est pas utilisé à des fins professionnelles).
* En cas d'emménagement récent : contrat de location ou extrait d'acte notarié prouvant que le local est utilisé à des fins d'habitation.

2.1.2 La carte grise n'est pas au nom du « résident » ➡ produire, en plus des documents sus cités :

- o la carte verte au nom du « résident » conflanais

2.2 Voiture de société affectée en permanence à l'employé :

Justificatifs à présenter avec le formulaire de demande :

- o La carte grise du véhicule
- o Une attestation de l'employeur précisant les nom, adresse, N° d'immatriculation du véhicule et autorisant l'employé à coller le macaron de « résident » sur le pare-brise intérieur
- o Le dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet (deux volets - pas d'échéancier) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur l'attestation de l'employeur.
* En cas d'emménagement récent : contrat de location ou extrait d'acte notarié

2.3 Voiture en Leasing

Justificatifs à présenter avec le formulaire de demande :

- o La carte grise du véhicule
- o Le contrat de Leasing au nom propre et à l'adresse du domicile conflanais
- o Le dernier avertissement de la taxe d'habitation, complet (deux volets - pas d'échéancier) aux mêmes nom, prénom et adresse que ceux figurant sur la carte grise. (il prouve que le domicile n'est pas utilisé à des fins professionnelles).
* En cas d'emménagement récent : contrat de location ou extrait d'acte notarié prouvant que le local est utilisé à des fins d'habitation.

3 - Comment obtenir le macaron de résident

Le macaron de résident est délivré à l'accueil « Spie Autocité », du Parc Régional de stationnement de la Fonderie, face à la gare SNCF. (Tel : 08 100 78700).

4 - Délai : Le macaron est attribué immédiatement. Toutefois en cas de litige un délai de quelques jours sera demandé aux fins d'investigations.

5 - Validité du macaron :

Pour être valide, le macaron doit être collé sur le pare brise, à l'intérieur du véhicule. Une seule zone doit apparaître ainsi que le N° d'immatriculation du véhicule. Le macaron n'est valide que pour le secteur qui le concerne

En cas de cession du véhicule, le macaron devra être retiré et présenté pour être renouvelé sur un nouveau véhicule.